

Note de présentation brève et synthétique au Budget Primitif 2023

***Les concepts budgétaires***

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services du Syndicat ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette (Syndicat non concerné).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine du Syndicat, tels que les achats de matériel, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

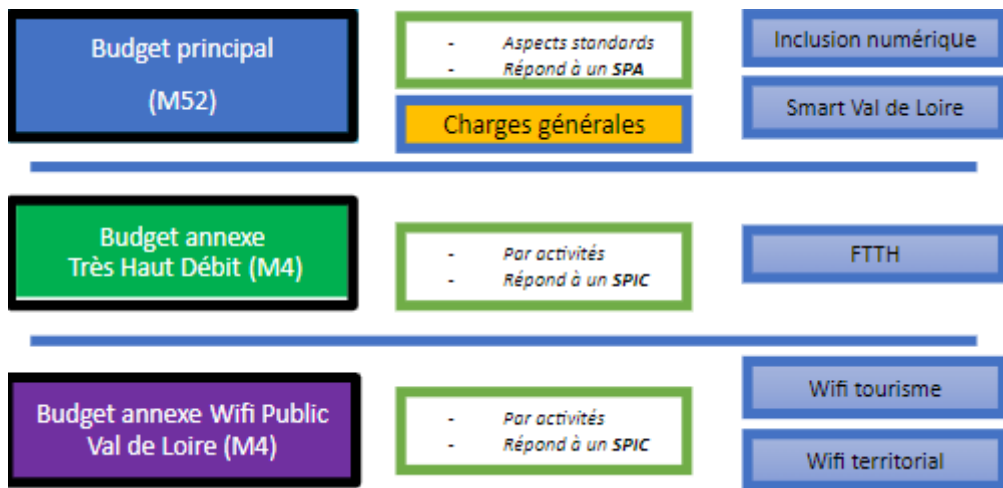
Les opérations réelles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie.

Les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu quant à elles à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du Syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.

***Contexte***

Le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique a pour objet, au sens de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales, « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et des services locaux de communications électroniques et activités connexes sur le territoire de ses membres ». Depuis octobre 2017, ses membres sont la Région Centre Val-de-Loire, le Département du Loir-et-Cher, le Département d'Indre-et-Loire, les EPCI du Loir-et-Cher, les EPCI d'Indre-et-Loire (sauf Tours Métropole Val de Loire).

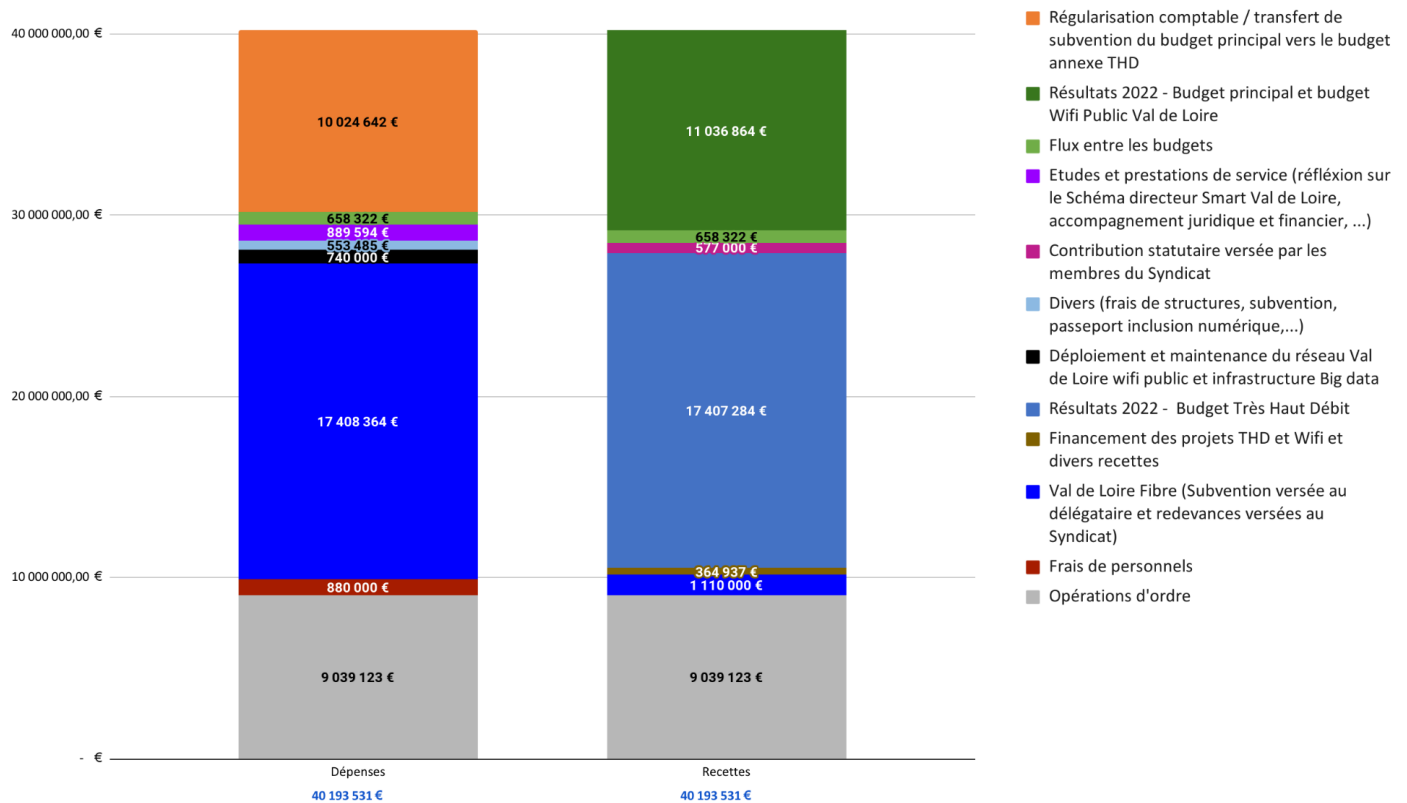
Le syndicat compte **trois budgets** : un budget principal, un budget annexe Très Haut Débit et un budget annexe Wifi Public Val de Loire.



SPA : Service Public Administratif  
 SPIC : Service Public Industriel et Commercial  
 FttH : Fibre optique jusqu'à l'habitation

Le Budget Primitif 2023 (tous budgets opérations réelles) s'élève à 40 193 530,50 €.

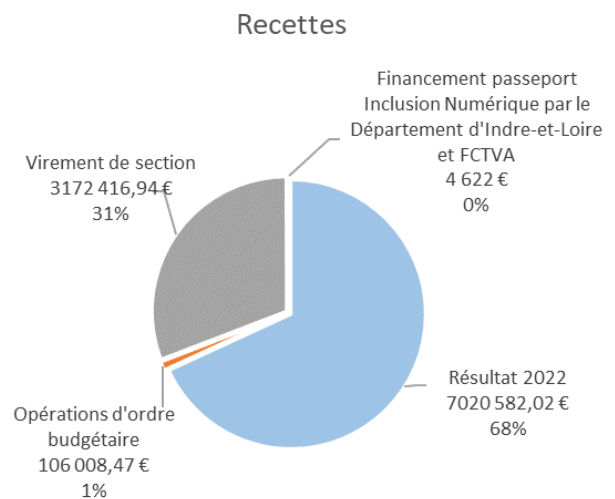
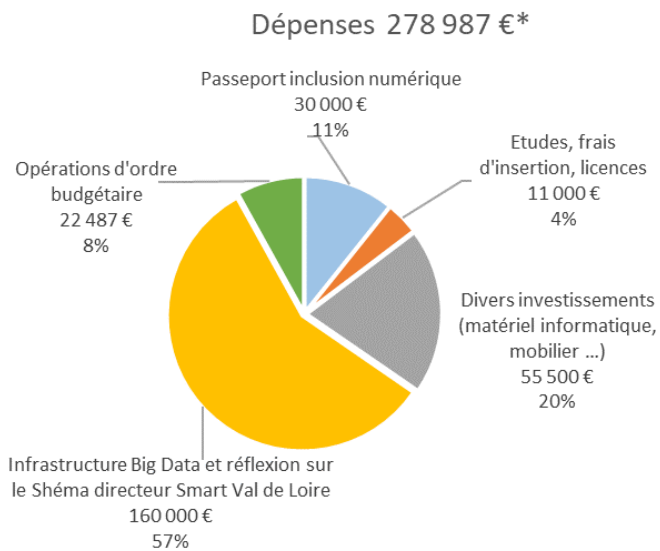
BUDGET CONSOLIDÉ - BUDGET PRIMITIF 2023



**Le budget primitif 2023 détaillé par budget est le suivant :**

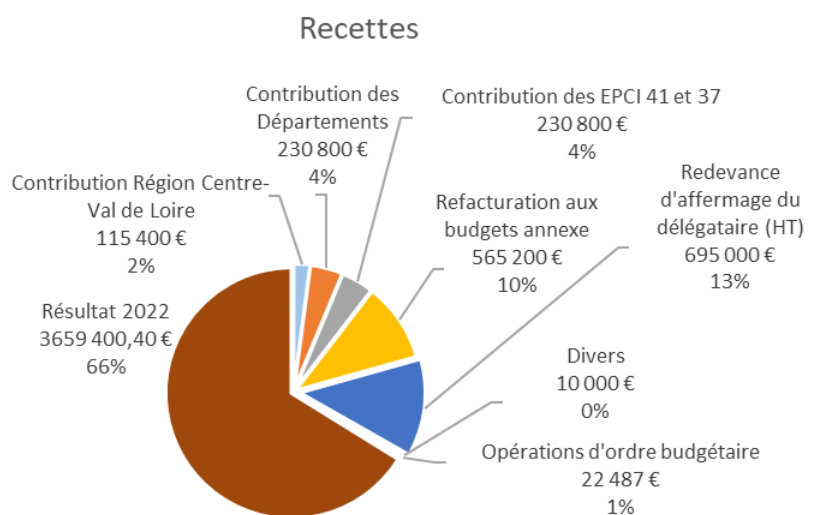
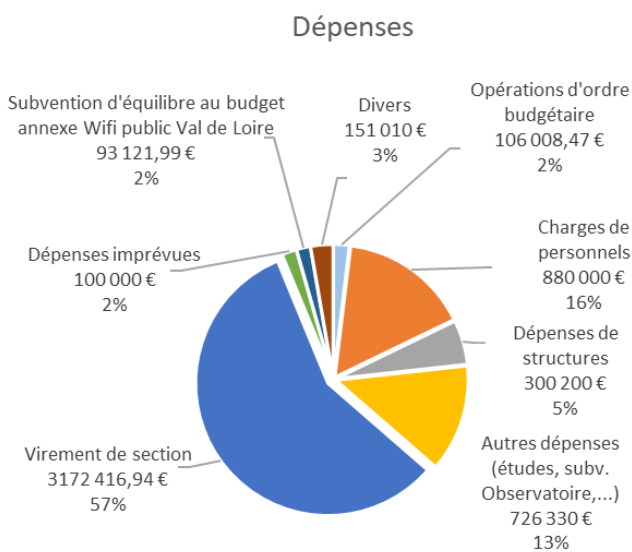
Budget principal: opérations réelles et ordres

- **Investissement : 10 303 629,43 €**



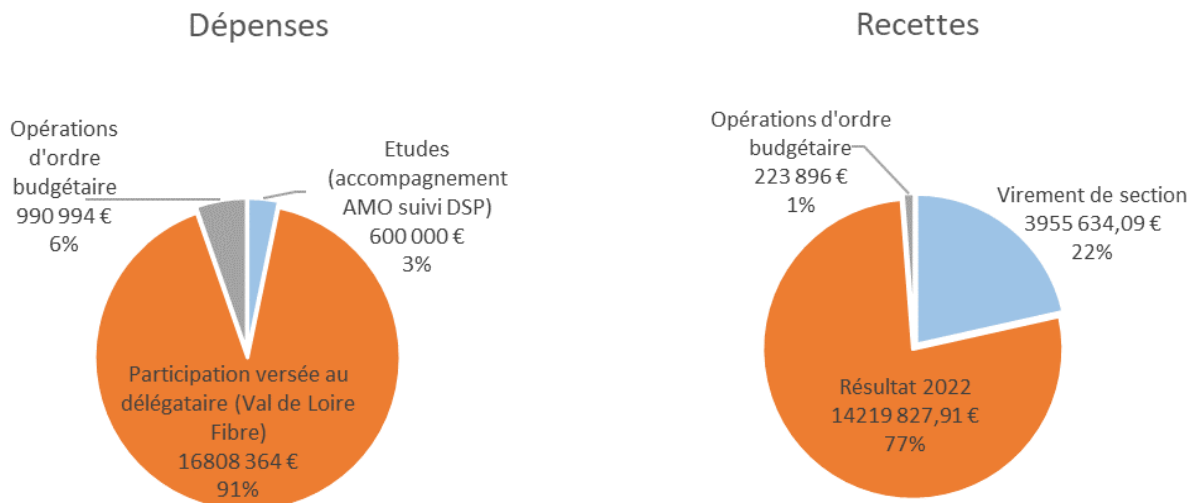
*\*Dépenses hors Régularisation comptable / Transfert de subvention du Budget principal au Budget Annexe Très Haut Débit*

- **Fonctionnement : 5 529 087,40 €**

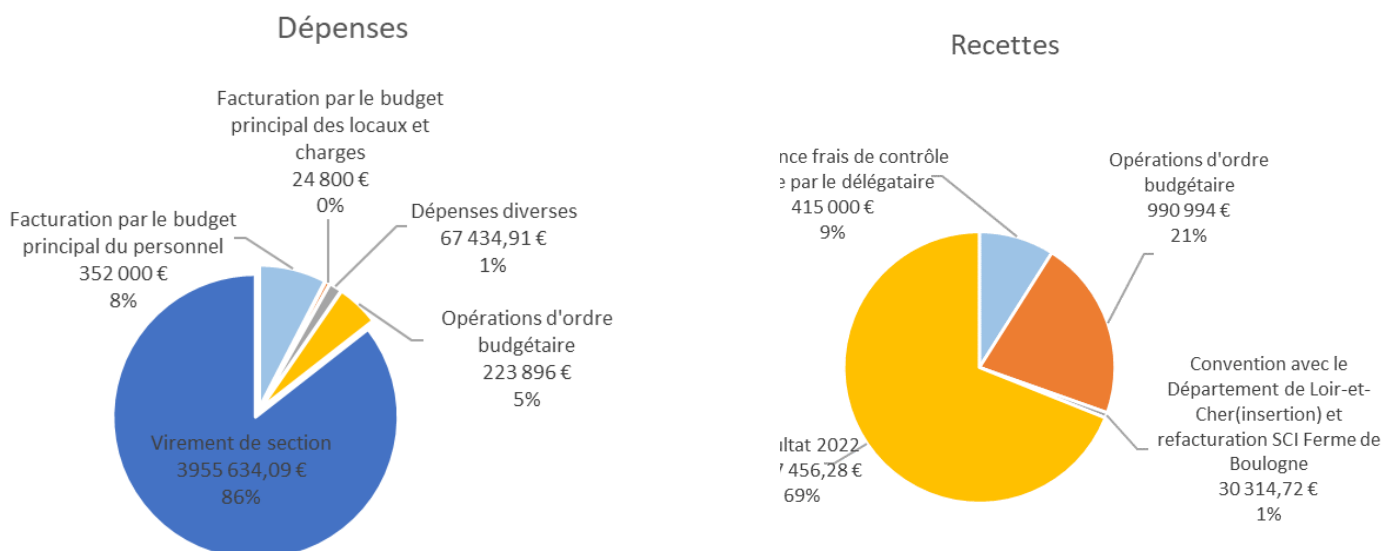


Budget annexe Très Haut Débit : opérations réelles et ordres

● **Investissement : 18 399 358 €**



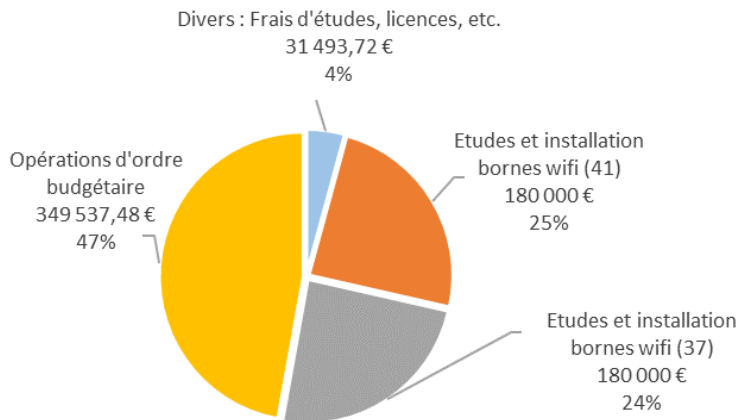
● **Fonctionnement : 4 623 765 €**



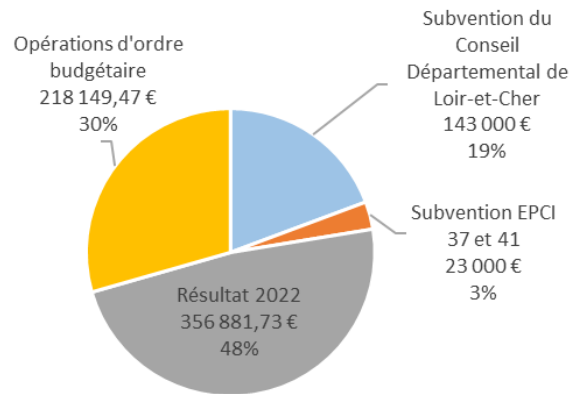
Budget annexe Wifi Public Val de Loire : opérations réelles et ordres

● **Investissement : 741 031,20 €**

Dépenses

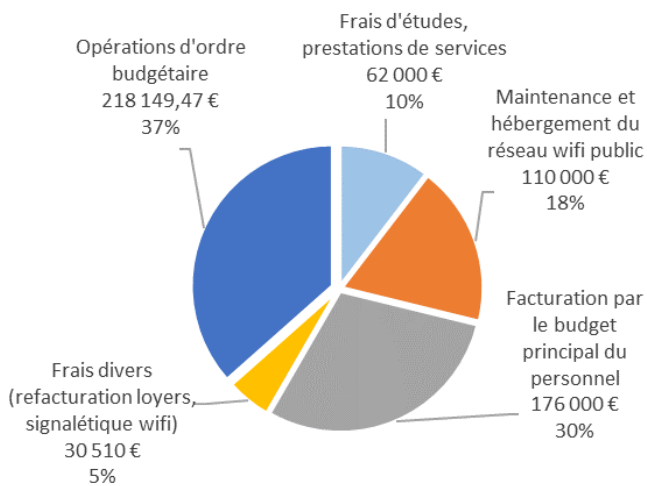


Recettes

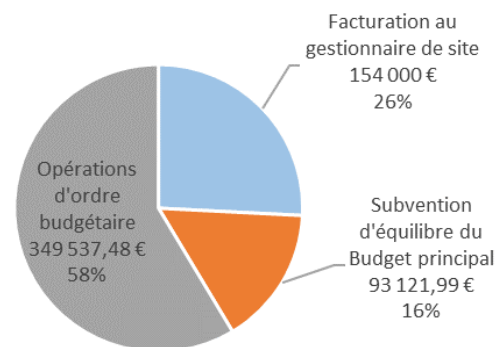


● **Fonctionnement : 596 659,47 €**

Dépenses



Recettes



*EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale*

*Pour plus d'informations, les éléments sont disponibles dans la délibération du Budget Primitif 2023 votée par le Conseil Syndical.*